

Recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29900-215 (création d'une zone de développement 3), situé entre la rue de Chandieu et l'avenue Giuseppe-Motta, sur le territoire de la Ville de Genève - Petit-Saconnex, parcelle N°3036, feuille 28, du cadastre du Petit-Saconnex (PR-1055);
- la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N°29731-215, situé à l'angle de la rue de Chandieu et de l'avenue Giuseppe-Motta, feuille 28, section Petit-Saconnex du cadastre communal, abrogeant et remplaçant pour partie le plan localisé de quartier N°28748-215 adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 1996 (PR-1056).

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
25 mars 2014 dans le rapport PR-1055 A/PR-1056 A)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de respecter la lettre convention du 15 novembre 2010 signée par M. Rémy Pagani pour la Ville de Genève, et par MM. Jean Musy et Angelo Bergoni pour MottattoM.